



C.O.C.H.S.
COMITÉ D'ORGANISATION
DES COURSES HORS STADE

Dimanche 29 Mars 2020

10 km de Saint Médard en Jalles
(31^{ème} édition - Label International)

N° DOSSARD

(Réservé à l'organisation)

--	--	--	--

NOM

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

PRENOM

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Performance réalisée sur un 10 km à Label FFA

--

Date de
Naissance

		/			/				
--	--	---	--	--	---	--	--	--	--

SEXE
(F, M)

--

Nationalité

--

LICENCIE FFA

AUTRES LICENCES

NON LICENCIE

N° LICENCE FFA

--

--	--	--	--	--	--	--

CLUB

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

ADRESSE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

CODE POSTAL

--	--	--	--

VILLE

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

N° tél

--	--	--	--

Email

	@
--	---

Départ 10H00 - (10 km qualificatif au Championnat de France F.F.A.)

Engagements : 13 € par correspondance* ou par internet** jusqu'au vendredi 20 mars inclus

15 € par correspondance* ou par internet** du samedi 21 mars au vendredi 27 mars inclus

16 € uniquement sur place le samedi 28 mars de 15H à 18H au stade municipal de St Médard en Jalles

17 € uniquement sur place le dimanche 29 mars de 8H15 à 9H30 au stade municipal de St Médard en Jalles

Epreuve ouverte aux licenciés et non licenciés nés en 2004 et avant.

RAPPEL : Les participants déclarent être en bonne santé, courir sous leur entière responsabilité ou celle d'un représentant légal pour les mineurs.

- Pour les **non-licenciés** sportifs fourniture d'un **certificat médical datant de moins d'un an à la date de la compétition**, ou de sa copie, d'absence de contre-indication à la pratique du sport en compétition ou de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical. Les athlètes mineurs non-licenciés devront fournir, en plus, une autorisation parentale.

- Pour les **licenciés** sportifs fourniture **d'une licence FFA**, valide, (Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running, Pass'J'aime courir), ou d'une **licence d'une Fédération Agréée**, valide, et sur laquelle est mentionnée « Athlétisme en compétition » ou « Course à pied en compétition ».

Les participants en s'engageant déclarent ne pas s'opposer à la publication de leur image. Conformément aux dispositions de la loi modifiée dite « informatique et libertés », si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats, ils doivent expressément en informer l'organisateur par écrit, et cocher la case suivante

..... **NOTA: Un vin d'honneur sera offert à tous lors de la remise des récompenses**

Bulletin d'inscription et chèque libellé à l'ordre de : **C.O.C.H.S.**

*à adresser à : **C.O.C.H.S.**

13, rue Marcel Cerdan, 33160 St Médard en Jalles

**par internet : <http://www.10kmdesaintmedard.fr>

SIGNATURE

--